



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
des Relations avec les
Usagers et les Collectivités

Affaire suivie par : FB

Tel : 05 65 75 73 43/40
Fax : 05 65 75 73 49

Rodez, le 14 février 2014

Madame,

Vous faites l'objet d'une obligation de quitter le territoire français prise par le préfet de l'Aveyron le 27 mars 2013, dont la validité a été confirmée par un jugement du tribunal administratif de Toulouse du 24 octobre 2013 et d'une décision d'assignation à résidence, dont la validité a été confirmée par un jugement du tribunal administratif de Toulouse du 27 janvier 2014.

En conséquence, je vous demande de vous présenter au commissariat de police de Decazeville, place Cabrol, 12300 Decazeville, le mercredi 05 février 2014 à 10h00 en vue de la mise à exécution de cette mesure d'éloignement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du Bureau
de l'Immigration et de la Nationalité

Christophe LECCOMTE

Madame Svitlana KATIUKHA
7 rue Henri Barbusse
12110 Aubin

L'intéressée :

